Année académique 2020 - 2021 Domaine Paramédicale

# Bachelier en ergothérapie

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| ENSEIGNEMENT CLINIQUE 1 | | | |
|---|---|---|---|
| Code | PAEG2B83ERG | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 2B | Quadrimestre(s) | Q2 |
| Crédits ECTS | 1 C | Volume horaire | 24 h |
| Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE | **Florence TERRIER** (florence.terrier@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | | 10 | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | | bachelier / niveau 6 du CFC | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | | Français | |

## 2. Présentation

### *Introduction*

Le cours d'enseignement clinique permet d'aborder la matière d'une toute autre manière que les autres cours, par la mise en pratique, les réflexions et l'approche très concrète des éléments abordés.
Nous allons mettre au centre notre démarche ergothérapique par une réflexion active des étudiants dans le processus de soin.

### *Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)*

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
  - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
  - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
  - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
  - 4.2 Choisir un modèle d'intervention ergothérapique et formuler les objectifs s'y rapportant
  - 4.3 Établir la liste des interventions en rapport avec les besoins identifiés
  - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations écologiques
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
  - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
  - 5.2 Utiliser les outils de communication existants
  - 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
  - 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie
  - 6.2 Évaluer les capacités et incapacités fonctionnelles de la personne ainsi que sa participation sociale et identifier les facilitateurs et obstacles de l'environnement

### *Acquis d'apprentissage visés*

Au terme du cours d'enseignement clinique 1, l'étudiant sera capable seul :

de réaliser un diagnostic ergothérapique (C4.1-C6.1-C6.2);
d'identifier les restrictions de participation à partir de l'interaction entre le bilan des capacités, des habitudes de vie et l'analyse pertinente de l'environnement (C4.1-C4.2-C4.3-C4.4-C6.1-C6.2);
de s'engager dans une collaboration professionnelle, d'assurer une communication professionnelle (C5.2-C5.3);

d’identifier (capacité cognitive) et communiquer (compétence sociale qui vise la gestion des interactions sociales et interindividuelles) les informations pertinentes, nécessaires à l’élaboration du travail requis dans le cadre de l’activité d’intégration professionnelle (C5.1-C5.2);
de réaliser des recherches cliniques scientifiques dans le domaine de l’ergothérapie (C1.1-C1.6).

### *Liens avec d'autres UE*

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG2B83ERGA Enseignement clinique 1 24 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG2B83ERGA Enseignement clinique 1 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### *Dispositions complémentaires relatives à l'UE*

Il est à noter que la note de l’UE (Unité d’Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l’étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l’examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l’activité d’apprentissage de l’UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l’AA et à la note de l’UE et donc la non validation de l’UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l’étudiant peut, dans la mesure des possibilités d’organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n’étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D’une session à l’autre au cours de la même année académique ou d’une année académique à l’autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d’UE seront soumises à l’avis du jury plénier sur base de l’article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l’Enseignement Supérieur et l’organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu’il prend. Sur base des résultats obtenus par l’étudiant dans l’ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l’UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d’évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l’activité d’apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l’AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d’évaluation pourront être modifiés durant l’année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s’imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Année académique 2020-2021 Domaine de la Santé

# Bachelier en ergothérapie

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Enseignement clinique 1 | | | |
|---|---|---|---|
| Code | 16_PAEG2B83ERGA | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 2B | Quadrimestre(s) | Q2 |
| Crédits ECTS | 1 C | Volume horaire | 24 h |
| Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants | **Florence TERRIER** (florence.terrier@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | | 10 | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | | Français | |

## 2. Présentation

### *Introduction*

Le cours d'enseignement clinique 1 permet d'aborder la matière d'une toute autre manière que les autres cours par la mise enpratique, les réflexions et l'approche très concrète des éléments abordés.Nous allons mettre au centre notre démarche ergothérapique par une réflexion active des étudiants dans le processus de soin.

### *Objectifs / Acquis d'apprentissage*

Au terme du cours d'enseignement clinique 1, l'étudiant sera capable seul :

- de réaliser un diagnostic ergothérapique (C4.1-C6.1-C6.2);
- d'identifier les restrictions de participation à partir de l'interaction entre le bilan des capacités, des habitudes de vie etl'analyse pertinente de l'environnement (C4.1-C4.2-C4.3-C4.4-C6.1-C6.2);
- de s'engager dans une collaboration professionnelle, d'assurer une communication professionnelle (C5.2-C5.3);
- d'identifier (capacité cognitive) et communiquer (compétence sociale qui vise la gestion des interactions sociales etinterindividuelles) les informations pertinentes, nécessaires à l'élaboration du travail requis dans le cadre de l'activitéd'intégration professionnelle (C5.1-C5.2);
- de réaliser des recherches cliniques scientifiques dans le domaine de l'ergothérapie (C1.1-C1.6);
- de réaliser une recherche bibliographique pertinente à partir d'indicateurs présentés lors des séances dans le cadre d'untravail de groupe (C1.1-C1.6).

## 3. Description des activités d'apprentissage

### *Contenu*

- Approche des troubles du spectre de l'autisme
- Approche de la déficience visuelle

### *Démarches d'apprentissage*

- Présentation de la théorie suivie de rencontres avec des professionnels, de visites, etc.
- Mises en situation pratique en laboratoire et avec un public ciblé.
- Mises en réflexion de l'apport du contenu des cours par rapport aux projets professionnels de l'étudiant.

### *Dispositifs d'aide à la réussite*

- Disponiblité des enseignants;
- Supports disponibles sur connected;
- Accompagnement lors des travaux.

### *Ouvrages de référence*

- PPH
- CIF
- AAID, Morin D., Déficience intellectuelle; Définition,classification et systèmes de soutien, Canada : CNRIS, 2012, 248 p.
- A. Kelly-Evrard, Cécité et autonomie, Bruxelles : IRSA-Collection Cécité, 1996, 76 p.
- A. Blanc et al., Spécificités de la déficience visuelle, in Rédaptation, ONISEP, n°58, 2010, pp. 5-40- Brochet N. , La créativité de l'ergothérapeute au service des enfants malvoyants, in Ergothérapies, n°42, 2011, pp. 5-6

### *Supports*

- PPH
- Visites
- Vidéos
- Notes de cours
- Discussions
- ...

## 4. Modalités d'évaluation

### *Principe*

Examen écrit à la session de juin

### *Pondérations*

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | | | Exe | 100 | Exe | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### *Dispositions complémentaires*

L’activité d’apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

La cote de l’AA est obtenue sur base de l’application d’une moyenne arithmétique des cotes des différentes parties de l’activité d’apprentissage pondérées en fonction du volume d’heures de cours de chacune de celles-ci, sauf si l’étudiant présente une note < 10/20 à au moins l’une des parties de l’activité d’apprentissage. Dans ce cas,

si une de l’activité d’apprentissage présentent une note inférieure à 8/20, la note la plus basse parmi celles-ci devient la cote de l’AA ;

Si l’étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l’examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l’activité d’apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l’AA et à la note de l’UE et donc la non validation de l’UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l’étudiant peut, dans la mesure des possibilités d’organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n’étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenants: Cécile Leroy et Florence Terrier

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de

département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).